

A.R. IMMOBILIER
Société à responsabilité Limitée
Au capital de 68 602,06 Euros
Siège social
633, Route de Nice - 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 350 231 965

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 713 € sur le compte Autres Réserves.

A l'issue de l'opération, les capitaux propres de la SARL A.R. IMMOBILIER se répartiront ainsi :

- Capital social	68 602 €
- Réserve légale	7 500 €
- Autres réserves	888 644 €

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 bis du Code Général des Impôts).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
La gérance,



1.

cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entrepriseA.R IMMOBILIER - SIREN : 350231965													
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois12										Néant ☐			
										Exercice N clos le31/10/2024			
										Brut		Amortissements, provisions	
Capital souscrit non appeléTOTAL (I)					AA								
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement			AB				AC				
		Frais de développement			CX				CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires			AF				AG				
		Fonds commercial (1)			AH				AI				
		autres immos incorporelles			AJ				AK				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles			AL				AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			AN	273 674			AO	273 674			
		Constructions			AP	257 856			AQ	180 72477 132			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels			AR	5 126			AS	3 6731 453			
		Autres immos corporelles			AT	103 259			AU	98 3754 884			
		Immos en cours			AV				AW				
		Avances et acomptes			AX				AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence			CS				CT				
		Autres participations			CU	15			CV	15			
		Créances rattachées à participations			BB				BC				
		Autres titres immobilisés			BD	53 988			BE	53 988			
		Prêts			BF				BG				
		Autres immobilisations financières			BH				BI				
	Total (II)					BJ	693 917			BK	282 772411 145		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			BL				BM			
			En cours de production de biens			BN				BO			
En cours de production de services			BP				BQ						
Produits intermédiaires et finis			BR				BS						
Marchandises			BT	594 868			BU	594 868					
CRÉANCES		Avances et acomptes sur commandes			BV	7 252			BW	7 252			
		Clients et comptes rattachés (3)			BX	10 230			BY	10 230			
		Autres créances (3)			BZ	12 572			CA	12 572			
		Capital souscrit appelé, non versé			CB				CC				
		DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)			CD				CE			
Disponibilités			CF	432 033			CG	432 033					
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)			CH	1 736			CI	1 736				
	Total (III)			CJ	1 058 691			CK	1 058 691				
	Frais d'émission d'emprunts à étaler(IV)			CW									
	Primes de remboursement des obligations(V)			CM									
	Ecart de conversion actif(VI)			CN									
Total général (I à VI)					CO	1 752 608			1A	282 7721 469 836			
(1) Droit au bail				(2) à moins d'un an		CP				(3) à + d'1 anCR0			
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks				créances					

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [A.R IMMOBILIER - SIREN : 350231965]					Néant ☐	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 68 602)			DA	68 602	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	7 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	)	DG	851 931
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	36 713	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	964 746	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	)	DV	489 274
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 781	
	Dettes fiscales et sociales			DY	5 713	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	322	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	505 090		
Ecart de conversion passif			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 469 836		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	505 090
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

A.R. IMMOBILIER
Société à responsabilité Limitée
Au capital de 68 602,06 Euros
Siège social
633, Route de Nice - 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 350 231 965

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/10/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
ET LE 29 AVRIL A 14 HEURES

Au siège social de la société, Monsieur AIELLO Rosario, détenant 1000 parts sociales, soit la totalité des parts sociales, associé unique de la société A.R. IMMOBILIER, SARL au capital de 68 602,06 Euros,

Préside la séance en sa qualité d'associé unique.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2024,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est réunie à l'effet de délibérer du l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/10/2024 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

IL A ETE DONNE LECTURE DE :

- Du rapport de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,

Puis les résolutions suivantes ont été décidées :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2024 lesquels dont apparaître un bénéfice de 36 713 €.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 713 € sur le compte Autres Réserves.

A l'issue de l'opération, les capitaux propres de la SARL A.R. IMMOBILIER se répartiront ainsi :

- Capital social	68 602 €
- Réserve légale	7 500 €
- Autres réserves	888 644 €

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 bis du Code Général des Impôts).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de la société.

Le gérant,
Rosario AIELLO

